

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2006-005 DOF
du **11 AVR. 2006**
PORTANT déclassement d'une partie du
domaine public occupée par les piliers du
pont ferroviaire à Bartenheim

Colmar, le

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 AVR. 2006

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 25 novembre 2005 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public départemental occupée par les piliers du pont ferroviaire, à Bartenheim, pour la vendre à la S.N.C.F.
- VU la délibération du Conseil Général en date du 24 mars 2006 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'une partie du domaine public départemental occupée par les piliers du pont ferroviaire, à Bartenheim.

ARTICLE 2 :

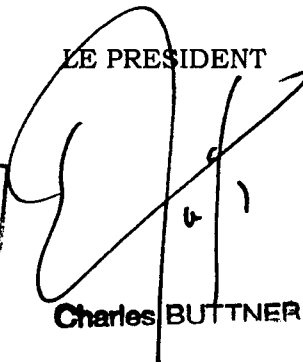
Le reclassement dudit délaissé dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIRT
Monsieur le Directeur de la DOF
Monsieur le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT





REÇU A LA PRÉFECTURE
26 AVR. 2006

Charles BUTTNER

Acte exécutoire

26/04/06...
12/05/06.....

Président du Conseil Général
en son délégué



Yves GRASS